

## ARRETE N°2023-02

### PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DU SITE DE PK12 TAKAMAKA

Le Président de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre de sa compétence d'aménagement touristique la CIREST assure la gestion du site de PK 12 Takamaka ;

**Considérant** la nécessité de fermer une partie du site du PK 12 Takamaka afin de mettre aux normes l'aire de jeux et de réaliser des travaux de rénovation ;

### ARRETE

**Article 1 :** L'accès au site de PK12 Takamaka situé à Saint-Benoit est interdit à toute personne étrangère aux travaux de rénovation :

**Du 5 juin 2023 au 9 juillet 2023 inclus**

**Article 2 :** Les travaux de rénovation seront effectués par l'entreprise TOM PLAYER. Le site concerné par cette interdiction est clôturé. Un panneau d'information sera posé par l'entreprise qui se chargera de la fermeture de celui-ci.

Les travaux consistent à mise aux normes de l'aire de jeux du PK 12 Takamaka comprenant :

- Remplacement de deux jeux à ressorts, un combiné et une balançoire ;
- Réparation du portique ;
- Réfection des revêtements de sol ;
- Remplacement du panneau d'information du site.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa transmission au contrôle de légalité (Sous-préfecture de Saint-Benoît), à son affichage au siège de la Commune et sa notification à l'intéressé.

**Article 4 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20230602-ARRETE-AU  
Date de télétransmission : 02/06/2023  
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Fait à Saint-Benoît le

Signé électroniquement par : Patrice Selly  
Le Président,  
Date de signature : 01/06/2023  
Qualité : Président de la CIREST  
Patrice SELLY

